



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 14 septembre 2020
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	0

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020.

Accord à l'unanimité

2. Délibération qui modifie le nombre d'adjoints au Maire sur la commune.

Monsieur le Maire indique :

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui permet aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre excède 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser **4** (quatre).

Monsieur le Maire propose de passer de 2 (deux) postes d'adjoints au maire à **3 (trois)** postes d'adjoints au Maire.

➤ **Accord à l'unanimité**

3. Election du 3^{ème} Adjoint au Maire de la Commune.

Monsieur le Maire, président de séance, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7, L2122-8 et L 2122-5 du Code général des Collectivités territoriales a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3^{ème} Adjoint au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT : 1^{er} Tour

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>art. L. 66 du code électoral</i>)	0
Nombre de suffrages blancs (<i>art. L. 65 du code électoral</i>)	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Monsieur RUGA Jean-Luc, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

4. Commission Communale des Impôts Directs proposition au directeur des services fiscaux de l'Aude.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient :

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts relatif à l'établissement de la liste de présentation de contribuables parmi lesquels doivent être désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux sur proposition du Conseil Municipal 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants préparer une liste de 24 noms parmi lesquels figureront les membres du Conseil Municipal.

➤ **Accord à l'unanimité**

5. Modification des statuts du SIVU des Aires de Lavage intercommunales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 09 juillet 2020 du comité syndical du SIVU DES AIRES DE LAVAGE il a été approuvé la modification des statuts permettant d'intégrer la commune de ROUBIA dans le SIVU ;

Considérant que cette proposition est soumise pour accord aux Conseils Municipaux composant le SIVU, lesquels disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, à défaut de quoi ils seront réputés avoir émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGE.

➤ **Accord à l'unanimité**

6. Création d'un numéro de rue – Rue du Contre Canal.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de créer un numéro de rue, pour une parcelle qui va être urbanisée et qui est située rue du Contre Canal sur la Commune.

En conséquence, il propose de numérotter la parcelle section **B 136 p. au n° 26 bis**.

Le Conseil Municipal se prononce

1 Contre – 1 Abstention – 13 Pour

7. Numérotation des parcelles du lotissement « le Clos du Framboisin ».

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de numérotter toutes les parcelles du Lotissement « Le Clos du Framboisin » situé au lieu-dit « Les Prades » sur la commune et qui compte 27 lots.

Il propose de numérotter les parcelles du lotissement « Le Clos du Framboisin » de la façon suivante :

Du numéro **01** au numéro **36** tel qu'indiqué sur le plan présenté

(il n'y a pas de numéros 19 – 21 – 23 – 25 – 27 – 29 – 31 – 33 et 35).

➤ **Accord à l'unanimité**

8 . Création d'un numéro de rue provisoire au chemin des Tamaris.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la demande de M. Abou CISSÉ qui sollicite un numéro de rue provisoire (pour sa péniche « Sainte-Marie » sur le canal du Midi), au chemin des Tamaris.

Monsieur CISSÉ indique que sa demande porte sur un an. Sa demande prendra effet à compter de la présente délibération (il s'agit d'effectuer des travaux sur cette péniche qui quittera ensuite la commune).

Monsieur le Maire propose d'attribuer à la péniche « Sainte-Marie » sise chemin des Tamaris sur le Canal du Midi le numéro provisoire **2 chemin des Tamaris**.

Le Conseil Municipal se prononce

4 Contre – 11 Pour

9 . Délibération pour décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2020, pour permettre le paiement de travaux non prévus aux opérations 16 et 35 de la section d'investissement.

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14 2020 de la façon suivante :

Investissement ⇨

Opération 11 – Nouveau Cimetière.

- **2313-11** – Constructions (-) 10 926.00 €

Opération 16 – Eclairage Public.

- **2315-16** – Install Matériel Outillage Tech (+) 4 926.00 €

Opération 35 – Réseaux Divers.

- **2315-35** – Install Matériel Outillage Tech (+) 6 000.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

10 . Demande d'Aide en faveur de la ville de Beyrouth au Liban.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la demande d'aide formulée par l'Association Aude Solidarité du Conseil Général de l'Aude au bénéfice des sinistrés de la capitale du Liban BEYROUTH qui a été victime d'une catastrophe industrielle d'une ampleur considérable.

En conséquence, compte tenu que cette terrible catastrophe a tué près de 180 personnes, blessé 3000 autres et provoqué quelque 300 000 sans abris ainsi que d'énormes dégâts matériels, Monsieur le Maire propose de voter une aide de **100 €** à l'Association Aude Solidarité en faveur de la ville de Beyrouth.

➤ **Accord à l'unanimité**

11 . Demande des riverains de la rue du Minervois pour réduire la vitesse à 30 km/h dans l'agglomération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, selon les souhaits des riverains de la rue du Minervois d'abaisser la vitesse sur toutes les voies de la commune à 30 km/h.

➤ **Accord à l'unanimité**

12 . Demande d'un agriculteur pour une exonération de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un agriculteur qui sollicite une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant une durée de cinq ans pour les propriétés exploitées selon un mode de production biologique.

Il demande au Conseil municipal de délibérer

Le Conseil Municipal se prononce
10 Contre – 5 Pour

13 . Mise à jour de la délibération qui autorise l'occupation de la Salle des Fêtes par la population de Raissac-d'Aude en cas de crue exceptionnelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la commune de RAISSAC-D'AUDE qui sollicite l'autorisation d'occuper la Salle Polyvalente de Ventenac-en-Minervois en cas de crue exceptionnelle.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la capacité d'accueil de la salle polyvalente de Ventenac-en-Minervois est de 150 personnes.

Il précise que le chauffage de ce bâtiment se fait par climatisation réversible, que les sanitaires existent dans le bâtiment et sont aux normes handicapés et que la Salle est située au 8 rue de l'Aqueduc 11120 Ventenac-en-Minervois.

➤ **Accord à l'unanimité**

14 . Mise à jour de la délibération pour le paiement des heures supplémentaire effectuées à l'occasion des échéances électorales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient suite aux dernières élections municipales de mettre à jour la délibération qui permet le paiement des heures supplémentaires effectuées par les agents du service administratif à l'occasion des échéances électorales.

➤ **Accord à l'unanimité**

15 . Désignation des délégués de la commune en charge du Bulletin Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués qui seront en charge de la préparation et la rédaction du Bulletin Municipal.

Se proposent :

Mesdames : LALIGAND Julie – PILAT Stéphanie – LESERGENT Patricia

Messieurs : LELEU Pierre-Alexandre – CALCOEN Guy – RUGA Jean-Luc

➤ **Accord à l'unanimité**

16 . Désignation du délégué de la commune à l'Association du Pays Touristique Corbières Minervois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner le délégué de la commune à l'Association du Pays Touristique Corbières Minervois : Monsieur PLA Bernard se propose.

➤ **Accord à l'unanimité**

17 . Demande de subvention de l'Association des déficients visuels de l'Aude.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association des déficients visuels de l'Aude.

Monsieur le Maire propose un refus car la commune a un budget restreint et ne peut se permettre d'aider qu'un nombre limité d'associations.

➤ **Accord à l'unanimité**

Fin de séance 19 h 45

Le Maire,

Christian LAPALU.